

L'animation et le suivi des démarches collectives de management environnemental (Outils terr'Avenir)

Vincent SERRAZ

Peri-G

Peri-G, société de conseil en développement durable est à la recherche de modèles permettant l'appropriation rapide des enjeux associés à cette notion par les entreprises de petites tailles. Nous sommes particulièrement attentifs à l'impact de la démarche de certification sur notre expérimentation, engagée en 2002 auprès de 18 entreprises picardes. Etendu à deux régions limitrophes, notre processus d'introduction du SMI concerne à ce jour 150 entreprises, représentatives des différents métiers, modes et échelles de production agricoles – à l'exception de la viticulture, et s'emploie à s'associer les entrepreneurs des territoires. Tous les acteurs engagés partagent une même sensibilité aux questions environnementales et le souci de revaloriser leur métier.

Sur une période de quatre ans, après un diagnostic initial établi grâce à l'identification des indicateurs les plus propices au changement, nous avons organisé l'accompagnement de ces exploitants dans la mise en place d'un système de management qui a débouché, pour certains, sur leur certification.

La généralisation de l'expérimentation supposait d'abord d'assurer la sécurité et la visibilité de l'agriculteur sur ses perspectives professionnelles, puisqu'il s'agit d'amener les agriculteurs à ne plus appréhender exclusivement son activité sous l'angle économique. Il convenait ensuite d'encourager l'audace face aux incertitudes induites par le contexte, notamment réglementaire, indispensable à la prise des décisions nécessaires au développement d'un positionnement à long terme. De ce point de vue, neutraliser l'effet immobilisant des éléments de risque revient dans les faits à déployer une politique de prévention.

Nous nous sommes par ailleurs attachés à réaliser le diagnostic environnemental par le biais d'outils totalement appropriables par l'agriculteur. Les vertus pédagogiques du PEE, dans le cadre duquel nous avons mis au point un outil adapté, se sont révélées à ce titre appréciables. Au-delà de l'identification des actions à entreprendre en priorité compte tenu du contexte de chaque entreprise, cet outil nous a fourni une boîte à idées et un cadre propice aux échanges au sein de la collectivité des agriculteurs et de leurs conseillers. D'autres outils ont facilité la convergence, notamment pour la mise en œuvre des prescriptions réglementaires en matière de sécurité, dans une perspective de cohérence des différents plans d'actions définis.

L'accompagnement a ensuite consisté à l'inscription des salariés et des exploitants à différents modules de formation étalés sur deux ans. Par la suite, des revues de direction ont permis la discussion collective de l'état des indicateurs précédemment identifiés, et ont débouché sur le lancement des projets parvenus à maturité. Ce n'est qu'après cette étape que le Système de Management peut faire l'objet d'une formalisation documentaire et des premiers essais de mise en œuvre.

Enfin, la gestion du processus de certification par le biais d'associations regroupant plusieurs entreprises a permis d'en diviser le coût par dix.

Cette démarche de massification, assise sur des outils communs mais personnalisables, favorable à la communication – l’outil PIGMA de mise en réseau des informations s’est révélé de ce point de vue déterminant – et à l’ouverture sur les pratiques déployées à l’étranger, a été reconnue pour son efficacité par le salon Pollutech, qui lui a décerné son prix associations en 2007.

Notre expérience montre que les agriculteurs impliqués ne se départiraient plus de l’approche collective qu’ils pratiquent. Il convient néanmoins de souligner qu’il n’est pas possible d’impulser un quelconque changement sans prendre en compte les contraintes économiques initiales.

De la salle

Dans l’Aisne, un projet du même type, lancé 2004, a déjà permis d’engranger des résultats sensibles et sera pérennisé dès 2009.

Magali TOUSSAINT, Moët et Chandon

Comment vous acquittez-vous de la veille réglementaire rendue nécessaire par l’obligation de maintenir la conformité des installations des exploitations ?

Vincent SERRAZ

Ce travail est considérablement simplifié par la plateforme PIGMA, qui permet à l’agriculteur, après avoir assisté à une démonstration collective, d’opérer directement une évaluation schématique sur Internet. Cet outil lui fournit une indication quant à l’importance de l’écart séparant sa pratique des exigences réglementaires dont il peut user lors de l’élaboration de son plan d’action.

De la salle

Cet outil nous permet effectivement de nous concentrer sur les points de non-conformité. Lourde à mener la première fois, cette démarche, que l’évolution de la réglementation nous impose de mener chaque année, est ensuite source de réels progrès.